



# Guide d'accueil

DPEA «Architecture et Scénographie»

**2023  
2024**

# Bienvenue.

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'ENSAM.

Ce guide vous présente l'établissement dans ses divers aspects, décrit le Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture « Architecture et Scénographie » qui vous intéresse plus particulièrement, vous guide vers les contacts appropriés et fournit des informations pratiques.

Nous restons bien entendu à votre écoute et vous adressons tous nos vœux d'excellente année universitaire et de réussite.

**Thierry VERDIER**

Directeur

# Sommaire.

Bienvenue. .... ↓ .....	2
Sommaire. ....	3
Présentation. ....	4
Histoire. ....	6
DPEA.....	7
Emploi du temps. ....	10
Équipe pédagogique.....	11
Règlement des études scénographie. ....	12
Ressources.....	16
Ressources informatiques .....	17
La médiathèque.....	18
L'Atelier d'impressions.....	20
L'Atelier Maquettes. ....	21
Le laboratoire de fabrication numérique « la fabrique ».....	22
Les associations .....	23
étudiantes.....	23
Plan ENSAM.....	27
Le site de l'ENSAM .....	27
Contact.....	28

# Présentation.

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier fait partie du réseau des 20 écoles publiques d'architecture, sous tutelle du ministère de la Culture.

## 8000 M2 D'INFRASTRUCTURES MODERNES

- deux amphithéâtres (220 et 110 personnes)
- des salles de cours, des ateliers
- une médiathèque
- des laboratoires informatique, photo, vidéo
- un atelier maquette

## DES SPÉCIFICITÉS

- La Fabrique, laboratoire de fabrication numérique
- L'atelier permanent, espace de travail ouvert 24h/24 pour les étudiants.
- Un jardin, des terrasses et des patios





# Histoire.

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier, nommée « École d'architecture du Languedoc-Roussillon » jusqu'en 2005, est issue de l'ancien atelier extérieur de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts ; elle a été rattachée en 1903 à l'atelier de Marseille érigé alors en École régionale d'architecture, comme la plupart des ateliers de province. En 1968, à l'éclatement des structures de l'École des Beaux-Arts, l'atelier de Montpellier, dans le cadre de la création de 22 Unités pédagogiques d'architecture réparties sur le territoire national, a acquis une existence officielle et autonome, ouverte sur un renouveau de l'enseignement de l'architecture.

L'établissement a enfin été érigé en établissement public administratif national en 1986.

Dès 1969, l'école s'est implantée à proximité du nouveau campus universitaire des facultés des Sciences et des Lettres, dans le quartier résidentiel du «Plan des Quatre-Seigneurs».

Le bâtiment initial de l'École d'architecture de Montpellier a été construit entre 1976 et 1978, à proximité d'un bâtiment dénommé «Collège des Ecosseis», édifié dans les années 1930 sur un terrain acquis en 1924 par Patrick Geddes, célèbre urbaniste écossais. Il est l'œuvre conjointe d'enseignants et d'étudiants de l'école. Les concepteurs entendant exprimer dans leur architecture toute la générosité d'une pensée du projet alors fondée sur le dialogue, la critique inventive et le débat d'idées.

Ce bâtiment est composé de vastes ateliers ouverts sur deux grands volumes d'expositions, totalement adaptés à l'activité historique et désormais contemporaine d'un établissement d'enseignement de l'architecture.

Construit pour un effectif de 350 étudiants, le bâtiment initial s'est avéré de plus en plus exigu au fur et à mesure que le nombre d'étudiants augmentait, pour atteindre environ 600 étudiants en 1995.

Son extension a été décidée dans le cadre de l'important programme de travaux immobiliers engagé par le ministère de la Culture et de la communication à partir de 1996 pour l'ensemble des écoles d'architecture. A l'issue d'un concours d'architecture lancé en 1998, le projet des architectes Jacques Sbriglio et Jean-Louis Duchier a été retenu. Le chantier s'est déroulé de 2002 à 2004, faisant passer la surface de 5 338 m<sup>2</sup> à 7 886 m<sup>2</sup> de surface, répartie en trois volumes disposés autour du bâtiment d'origine.

L'opération a ensuite été complétée en 2005-2006 par l'extension et la restructuration du centre de documentation, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'ENSAM elle-même. De 2012 à 2013, l'ENSAM réalise une mise aux normes d'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées. C'est en 2016 qu'a lieu la création de locaux avec une ouverture distincte pour le laboratoire de fabrication numérique (la FABRIQUE).

# DPEA.

## QU'EST-CE QUE LE DPEA ARCHITECTURE ET SCÉNOGRAPHIE ?

Les scénographes sont aujourd'hui sollicités dans les appels d'offres dans des projets très différents en collaboration avec des architectes. Les compétences artistiques et techniques se sont diversifiées avec en particulier les nouvelles technologies de l'information et de la communication NTIC, le projet du DPEA de l'ENSAM s'inscrit dans ces défis et donc ces enjeux d'enseignements. L'objectif affiché de cette formation est la possibilité pour les étudiants d'acquérir de nouvelles compétences et connaissance permettant de meilleurs débouchés vers un emploi.

4 axes de domaines d'études proposés dans le DPEA architecture et scénographie :

- Scénographie d'équipement/machinerie scénique
- Scénographie d'expositions/muséographie
- Scénographie d'évènements/urbains
- Scénographie liées aux spectacles vivants.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

→ Durée du cursus : 324 heures de formation sur deux semestres universitaires d'octobre à octobre, à raison d'une semaine de cours par mois.

→ Soutenance du mémoire de fin d'études : octobre

→ Mise en situation professionnelle d'au moins 3 mois dans une ou plusieurs structures d'accueil (= 66 jours minimum)

→ Lieu de formation : les cours auront lieu à l'ENSA de Montpellier

## OBJECTIFS

En prise avec la réalité de l'emploi, cette formation spécialisée veut répondre aux attentes de publics qui souhaitent une offre de formation sur des métiers innovants à la fois créatifs et techniques qui restent en prise directe avec les évolutions technologiques.

Cette formation permet aux étudiants de mener à bien la conception et la réalisation de projets scénographiques par une acquisition de connaissances dans les différentes disciplines qui interviennent conjointement au savoir et au travail du scénographe. Cette formation permettra également l'acquisition d'une culture générale en histoire et esthétique des arts de la scène et de l'exposition.

## PROGRAMME

Le programme est composé d'un ensemble de cours et de travaux pratiques dirigés en ateliers répartis en modules thématiques tous traités de manière interdisciplinaire, avec des regards croisés entre praticiens, techniciens et chercheurs autour des questions de scénographie. Sont également proposées des visites de sites et une mise en situation professionnelle.

- Des visites techniques de lieux culturels
- Des modules thématiques : articulés autour de questions spécifiques
- Des stages possibles en milieu professionnel
- Des rencontres avec les professionnels

## Programme pédagogique 2023-2024



## MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (MSP)

La mise en situation professionnelle se décline sur la base d'une mission professionnelle formalisée par la structure d'accueil.

Cette mission professionnelle a pour objectif d'acquérir une spécialisation de haut niveau dans des fonctions et activités liées à la formation acquise. La mise en situation professionnelle peut s'effectuer en France ou en immersion à l'international. La durée de la mise en situation professionnelle est de 3 mois minimum et se déroule en alternance avec les cours à l'Ensam (66 jours, soit 462h). La période court d'octobre à octobre.



## PROJET DE FIN D'ÉTUDES

Le projet de fin d'études rend compte de la diversité des acquis du DPEA, qu'ils soient pratiques ou théoriques. Le sujet du projet doit répondre à une problématique. Il peut être inspiré du contexte de la MSP, s'appuyant sur l'empirie offerte par la structure d'accueil. Le travail de recherche doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion élargie aux enjeux appréhendés tout au long de la formation. En cela, le projet est l'occasion de tirer les bénéfices des outils acquis au cours des premiers semestres du DPEA pour explorer des aspects de l'actualité de la scénographie et de leur évolution ou des aspects/thèmes plus fondamentaux révélés dans le programme de la formation. Les étudiants seront dès lors invités à situer leur réflexion aussi bien dans le cadre général du débat actuel qu'au sein de l'historiographie relative aux disciplines adoptées et mobilisées, et tout particulièrement celles de « Scénographie d'équipement/machinerie scénique », de « Scénographie d'expositions/muséographie », de « Scénographie d'évènements / urbains » ou de « Scénographie liées aux spectacles vivants ». Les étudiants devront donc se positionner sur un de ces quatre axes pour le projet de fin de DPEA et trouver des stages correspondants. La restitution du travail fera l'objet d'un rendu écrit de mémoire/projet qui se déroulera devant un jury au mois d'Octobre 2024.

## DÉPLACEMENTS POUR LES VISITES DE SITE

L'ENSAM est amenée à solliciter les étudiants pour conduire les minibus. Cela se fait grâce à des contrats de moniteur, pour lesquels les étudiants sont rémunérés. Les frais d'essence et de péage sont à régler au moyen de la carte Total, remise avec les papiers du véhicule. Les parkings sont généralement réglés par l'enseignant pour l'ensemble des véhicules.

# Calendrier.



# Emploi du temps.



# Equipe pédagogique.

## **Henri ROUVIÈRE**

Responsable pédagogique du DPEA  
Architecte DPLG Scénographe  
henri.rouvière@montpellier.archi.fr

## **Nicolas ALBARIC**

Acousticien et dirigeant de Rouc  
acoustique  
contact@atelier-rouc.com

## **Yasmina BARBÉ-BOUDHAR**

AMO, Programmatrice urbaine,  
architecturale et muséographique  
(Kantana)  
y.barbeboudhar@kantana.eu

## **François BARTHELEMI**

Chargé de Mission scénographie/  
développement  
Eclairage scénique  
contact@scenoconseil.fr

## **Luc BOUCRIS**

Agrégé de l'Université Docteur d'État,  
Professeur émérite à L'Université  
Stendhal Grenoble III Etudes Théâtrales  
Architecture / Art / Scénographie  
luc.boucris@wanadoo.fr

## **Philippe CAPELIER**

Architecte BLUE TANGO  
ARCHITECTURES, musicien, enseignant  
ENSAM  
phillipe.capelier@montpellier.archi.fr

## **Véronique CHAZAL**

Architecte spécialisée Art, Culture,  
Spectacle Vivant  
Scénographie d'opéra / Décors de  
théâtre  
veronique.chazal@studio-miha.com

## **Germana CIVERA**

Artiste chorégraphe en résidence à  
l'ENSAM  
germana.civera@montpellier.archi.fr

## **Fabien HAHUSSEAU**

Graphiste d'exposition  
atelier@fabienhahusseau.com

## **Jean-Luc IMBERT**

Directeur agence LR Videlio et référé-  
rent  
métiers scéniques chez VIDELIO  
Jluc.imberty@gmail.com

## **Timothée LEQUAI**

Architecte et scénographe  
t.lequai@kanju.fr

## **Catherine MONTAGNÉ**

Consultante innovation collective  
catherine.montagne@kaosconsulting.  
com

## **Lucas REBOUL**

Directeur Kaleo : Animation  
audiovisuelle, montage et production  
vidéo  
lucas@kaleo-design.com

## **Marie REVERDY**

Dramaturge enseignante à l'université  
Paul Valéry  
reverdy.marie@gmail.com

## **Jean-François SALIERI**

Concepteur lumière  
attention.mouvement@free.fr

# Règlement des études scénographiques.

## ART.15-1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Diplôme propre aux école d'architecture (DPEA) « Architecture et scénographie » doit permettre aux étudiants d'acquérir les bases de :

Permettre aux étudiants de mener à bien la conception et la réalisation de projets scénographiques dans les quatre domaines identifiés :

- La scénographie d'équipement
- La scénographie d'exposition
- La scénographie de spectacle vivant
- La scénographie d'évènements dans la cité

Offrir aux étudiants une formation, à la fois théorique et pratique, dans ces quatre domaines. Elle repose sur la complémentarité des disciplines pour tirer un parti pris maximal entre la créativité, la recherche, l'économie, la gestion, la technique et la sécurité.

## ART. 15-2 MODALITÉS D'ACCÈS

Cette formation s'adresse à un public venant de divers horizons, de milieu professionnels ou non, et les niveaux de recrutement varient selon le profil du candidat :

- Universitaires titulaires d'un master 2 ou d'un diplôme étranger équivalent (niveau Bac +5) dans les domaines suivants : Designers, Ingénieurs, Graphistes, Commissaires d'exposition, programmistes,...
- Diplômés de l'enseignement supérieur titulaires d'une licence ou équivalent pour les candidats ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'art, du design d'intérieur, du graphisme, de la maîtrise d'ouvrage culturelle (dans le cadre de la VAP). Pré-requis : Il est indispensable de posséder la maîtrise d'un logiciel de dessin CAO : 2D/3D de type Autocad.

## ART. 15-3 SÉLECTION DES CANDIDATS

### 15-3. 1 - Dossier de candidature

Les éléments du dossier de candidature sont composé de :

- Lettre de motivation
- Diplômes et justificatifs des formations validées
- CV
- Portfolio

Selon le statut du postulant : fonctions occupées, entreprise, durée, certificats employeur ou toute pièce pouvant justifier la position professionnelle actuelle si exercice en libéral. NB : pour les candidats étrangers non francophones, une très bonne connaissance du français est indispensable (attestation de niveau C1 exigée).

### 15-3. 2 - Entretiens

Les candidats présélectionnés à la suite de l'étude des dossiers de candidature,

seront retenus définitivement après entretien si le responsable pédagogique le juge nécessaire afin de vérifier l'adéquation du projet du candidat avec la formation.

## ART.15-4 ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

### 15-4. 1 - Organisation générale

La formation se déroule sur une période de 12 mois.

### 15-4. 2 – Absence et retard

Tous les enseignements sont obligatoires et non optionnels pour obtenir le diplôme. Une fiche de présence à chaque cours est signée par le candidat.

Tout retard ou absence devra être justifié auprès de la Direction des études et de la pédagogie.

Ne pourront être considérées comme absences justifiées les absences sans certificat médical ou sans justificatif écrit pour les cas très exceptionnels de convocation de l'administration, étant convenu que la formation est prioritaire à toute démarche administrative ou dispositions personnelles qui doivent être prises en dehors des heures de cours.

### 15-4. 3 - Formation théorique

350 heures de présentiel sur 12 mois.

Les périodes d'enseignement théorique sur les deux premiers semestres sont organisées selon un rythme d'une semaine par mois. Les enseignements sont structurés en modules thématiques qui feront l'objet d'une évaluation.

Les candidats pourront être amenés à développer des projets en équipe.

Des visites, des travaux et exercices de mise en situation, des voyages d'études en France, ponctuent la formation, en fonction des opportunités.

### 15-4. 4- Mission professionnelle

La durée de la mise en situation professionnelle est de trois mois minimum à temps plein ou à temps partiel.

Ce rythme est tout particulièrement adapté :

- aux étudiants de la formation initiale qui verront ici l'occasion de s'immerger d'entrée dans le milieu professionnel ;

- aux professionnels souhaitant acquérir ce diplôme ou se spécialiser dans le domaine suite à une situation ou une problématique bien précise au sein même de leur structure professionnelle.

La mission professionnelle peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

La mise en situation professionnelle se déroule sur la base d'une mission en lien avec l'orientation professionnelle du candidat ; elle a pour objectif d'acquérir une spécialisation de haut niveau dans des fonctions et activités liées à la formation.

Elle permet de mettre en œuvre les compétences acquises à partir d'une problématique précise de la structure d'accueil. Le participant est ainsi amené à accompagner sa « structure d'accueil » dans la résolution d'un cas concret.

## ART. 15-5 EVALUATION DE LA FORMATION THEORIQUE

### 15-5. 1 - Modalités d'évaluation

Pour l'ensemble des UE les évaluations se feront sur la base des évaluations écrites sous forme principalement de QCM directement liés aux unités d'enseignement. L'assiduité sera prise en compte dans les évaluations.

### 15-5. 2 - Rattrapage

Il est prévu une session de rattrapage.

## ART. 15-6 MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

### 15-6. 1- Principes

Le mémoire de fin d'études, projet personnel est encadré par un enseignant responsable et donne lieu à une soutenance devant un jury.

### 15-6. 2- Thématique

A partir d'un sujet ouvert aux préoccupations actuelles du monde, définir un scénario programmatique et dramaturgique puis une proposition scénographique, artistique et technique, dans un lieu aux choix de l'étudiant.

La proposition devra être exigeante, elle démontrera les capacités de création artistiques liées aux exigences et impératifs techniques.

### 15-6. 3- Remise du mémoire

Le mémoire de fin d'études sera déposé au minimum 15 jours avant la date de la soutenance devant le jury.

Le document comprend environ 30 pages sans les annexes.

### 15-6. 4- Soutenance orale

Le mémoire de fin d'étude fera l'objet d'une soutenance orale devant un jury.

### 15-6. 5-Le plagiat

En cas de plagiat avéré, l'étudiant est traduit devant la commission de discipline. Selon les délibérations de la commission, l'étudiant risque une sanction pouvant aller du 0/20 jusqu'à une interdiction d'examens ou une exclusion de l'établissement de quelques mois à plusieurs années.

Plagier est un délit, des peines au civil et au pénal peuvent être prononcées sous forme de dommages et intérêts (civil) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (pénal).

Les cours des professeurs et thèses de doctorants diffusés sur le Net sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle. Selon l'article L112-1 du CPI, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite.

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article Art. L 122-4 du CPI).



# Ressources.

- Les ressources informatiques
- La médiathèque
- L'atelier d'impressions
- L'atelier maquettes
- Le laboratoire de fabrication numérique



# Ressources informatiques

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier met à votre disposition du matériel et des logiciels informatiques. L'utilisation de ces ressources est soumise à autorisation préalable et sous réserve de l'acceptation de la charte informatique de l'établissement.

Cette autorisation d'accès aux infrastructures via un compte informatique est strictement personnelle et ne peut donc en aucun cas être cédée à un tiers, même temporairement.

Notice informatique :



Vous y trouverez les informations nécessaires à la création de votre compte personnel et **vos identifiants de connexion Taïga et Intranet** ainsi que d'autres infos utiles telles que **l'adresse de l'assistance informatique**, le **réseau Wifi** de l'école, comment **imprimer** à l'ENSAM, etc.

# La médiathèque.

La médiathèque met à disposition des étudiants, des enseignants et des chercheurs un fonds documentaire spécialisé. Elle est constituée d'une bibliothèque, d'une vidéothèque et d'une matériauthèque. Les domaines couverts sont l'architecture, l'urbanisme, la construction, le design, le paysage, l'art et les sciences humaines.

Elle s'inscrit au sein du réseau national des ENSA.

## COLLECTIONS ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

- 30 000 ouvrages, 296 titres de revue dont 130 en cours d'abonnement
- 672 documents audiovisuels
- 3301 travaux d'étudiants,
- les documents techniques de la matériauthèque
- un fonds cartographique
- des documents numériques
- des bases de données : Avery, OnArchitecture, Kheox, Art et architecture.

## LA MATÉRIAUTHÈQUE

Elle est composée :

- d'une matériauthèque physique qui présente des échantillons de matériaux, des ouvrages généraux sur la construction ainsi que des catalogues et des revues d'entreprises.
  - d'une matériauthèque connectée et collaborative. Archi-Material en partenariat avec l'ENSAM a installé un totem et des panneaux thématiques constitués d'échantillons de matériaux de fabricants directement connectés à la fiche technique du fournisseur.
- Elle propose également un outil de recherche spécialisé sur les matériaux et les entreprises, accessible en ligne.

## CONSULTATION ET PRÊT

- > Prêt de 3 documents pour 2 semaines renouvelable une fois
  - > Prêt de 5 documents pour 2 semaines renouvelable une fois pour les étudiants en Master
  - > Prêt de 5 documents pour 3 semaines, pour les étudiants inscrits en HMO, en FPC, en formation de spécialisation et les enseignants
- Sont exclus du prêt les revues, les travaux d'étudiants, les usuels et certains ouvrages. Le fonds documentaire est consultable sur le catalogue en ligne de la médiathèque dans le portail des écoles d'architecture ArchiRés via le site Internet de l'ENSAM sous la rubrique "Ressources documentaires et techniques/ Médiathèque"

## CATALOGUE

Consultable dans le portail documentaire ArchiRés :

<https://www.archires.archi.fr/fr>

## COMMUNICATION

La médiathèque diffuse une newsletter, la lettre d'information A++ tous les mois. Elle possède également une page d'actualités sur le site de l'ENSAM.

## CONTACTS

### **Virginie BILLON**

Responsable

T. 04 67 91 89 70

[virginie.billon@montpellier.archi.fr](mailto:virginie.billon@montpellier.archi.fr)

### **Jean Nicolas CARRAZÉ**

Matériauthèque, ouvrages

T. 04 67 91 72 95

[jean-nicolas.carraze@montpellier.archi.fr](mailto:jean-nicolas.carraze@montpellier.archi.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE

lundi 14h - 18h

mardi 9h - 18h

mercredi 9h - 18h

jeudi 9h - 18h

vendredi 9h - 17h

### **Maude SIMON**

Prêt, PEB, Revues

T. 04 67 91 89 53

[maude.simon@montpellier.archi.fr](mailto:maude.simon@montpellier.archi.fr)

**L'accueil** est assuré par les documentalistes

# L'Atelier d'impressions.

## RÉSEAU WIFI

Pour se connecter au réseau WIFI de l'école "ENSAM\_Public", il faut rentrer un login et un mot de passe sur la page de connexion. (voir notice informatique).

Le nom d'utilisateur est : prénom suivi du nom de famille (ex : mathieu.dupont)

Login et mot de passe sont générés en début d'année.

Tous les renseignements se trouvent à l'atelier d'impressions et dans la notice informatique précédemment citée.

## LA CARTE ÉTUDIANTE

À l'ENSAM elle est utile pour l'accès :

-> à l'Atelier d'impressions

-> aux coursives si besoin de travailler dans l'enceinte de l'école en dehors des horaires d'ouverture

-> à la médiathèque de l'Ensam (emprunt de 5 ouvrages pour 3 semaines)

En dehors, elle vous permettra d'avoir accès à des tarifs préférentiels (cinéma, musées, etc.)

Attention : cette carte doit être préalablement activée. Pour cela il vous faut vos identifiants et ensuite suivre la procédure affichée près du copieur à l'atelier d'impressions.

## LES SALLES INFORMATIQUES

→ Impression du A4 au A0 (couleur et NB),

→ Scanner grand format

→ Internet gratuit

→ Utilisation des logiciels spécialisés (adobe, autocad ...)

## HORAIRES D'OUVERTURE

L'atelier d'impressions est en accès libre-service.

Du lundi au vendredi 8h30 à 15h

## CONTACTS

### L'ATELIER D'IMPRESSIONS

at.impressions@montpellier.archi.fr

Maria GUILLEM

L'atelier d'impressions

T. 04 67 91 71 18

# L'Atelier Maquettes.

l'At.M. est un lieu innovant dédié à l'expérimentation et à la mise en oeuvre de la matière dans un but pédagogique et de recherche.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Ils sont fortement liés à la formation dispensée par l'école:

- apporter une assistance matérielle et technique pour la réalisation des divers projets d'étudiants,
- être un lieu d'accueil pour certains enseignements,
- faire prendre conscience du caractère durable des matériaux par la pratique du recyclage,
- ceci en conservant son caractère convivial car son fonctionnement, au-delà des pratiques pédagogiques liées aux enseignements, reste fondé sur la liberté de fréquentation.

Le travail de l'architecte nécessitant la connaissance des matériaux et de leur mise en oeuvre, ce savoir est indissociable de toute conception architecturale, et facilite les échanges entre l'architecte et les acteurs de la construction.

## HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi 10H - 18H

## EN CHIFFRES

- Un espace de 300 m<sup>2</sup>
- des espaces privatifs
- des ateliers extérieurs
- 4 conteneurs de stockage destinés à la récupération des matériaux
- 2 machines à Découpe Numérique '1000\*600 ouvrable 4 faces
- des boxes dédiés aux machines-outils
- de l'outillage électro-portatif
- un poste soudure
- un atelier menuisier
- un éventail d'outils manuels.

## CONTACTS

Corentin FRYNS

Co-Responsables pédagogique de l'atelier,

T. 04 67 91 72 92 | ateliermaquette@montpellier.archi.fr

# Le laboratoire de fabrication numérique « la fabrique ».

Ouvert en mars 2017, le Laboratoire de Fabrication Numérique de l'ENSAM "La Fabrique" est conçu comme un lieu d'expérimentation et pôle de rencontres.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La mission est de mettre en relation, outre les étudiants, les différentes personnes concernées par la création numérique afin de créer une communauté large, soudée qui puisse répondre à des projets de nature multiple.

Cet espace est dédié à la réflexion et à la discussion sur tout projet nécessitant l'utilisation de machines à commandes numériques (imprimante 3D, scanner 3D, découpe laser, plotter de découpe de vinyle, ...).

## CONDITIONS D'ACCÈS

Pour avoir accès au Laboratoire de Fabrication Numérique, il faut être adhérent. Les étudiants de l'ENSAM sont adhérents de fait.

## HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi | Mardi | Mercredi : 12h – 19h30

Jeudi : 10h – 18h

Vendredi : 10h – 16h30

Samedi | Dimanche : FERMÉ

## CONTACT

Émilie SAUGUES

Responsable de La Fabrique ENSAM

T. 04 67 91 89 74

lafabrique@montpellier.archi.fr

# Les associations étudiantes.

La vie associative est ancrée au cœur de l'ENSAM depuis sa création en 1978. L'établissement a toujours soutenu les associations en leur reconnaissant une grande place et en mettant à leur disposition des locaux qui au fil des années se sont adaptés à des activités diversifiées.

## ARCHIPEL

Archipel est une association qui a pour but de favoriser la professionnalisation des étudiants de l'ENSAM. L'association propose des missions à effectuer au sein de structures professionnelles telles que des agences d'architecture, d'urbanisme, des bureaux d'études, des collectivités ... Les conventions établies par les membres bénévoles garantissent une rémunération minimum plus importante que les gratifications de stage.

Les missions effectuées peuvent se faire en parallèle des cours à temps partiel ou bien lors des vacances scolaires. L'expérience professionnelle acquise par les étudiants grâce aux conventions Archipel est bénéfique pour leur insertion dans le monde professionnel.

## ARPAL

Association pour la Recherche et la Promotion de l'Architecture en Languedoc « Étudiante et culturelle, l'association est génératrice d'évènements autour des thèmes en lien avec l'architecture et les arts au sein de l'école par, pour et avec les étudiants. LA REF (références architecturales dans le cinéma et les livres, partage de logiciels phares, d'actualités, de conférences extérieures à l'école...),

CONFÉRENCES (PNG architectes, Yves Perraudin et bien d'autres !), VOYAGES (Slovénie, Madrid, Prague, Porto, Rome, Florence...), VISITES (Mémorial de Rivesaltes, Musée Soulages, Pierresvives, Tour Luma...), EXPOSITIONS (avec le Soir 'Xpo notamment permettant aux étudiants de créer et d'exposer une œuvre artistique dans le cadre d'une soirée dédiée), CONCOURS d'idées propres à l'école (« Les lumières de Pitot »), GALA (soirée suivant la cérémonie de remise des diplômes avec des thèmes toujours plus fous chaque année),

PARRAINAGES (permettant aux jeunes étudiants d'être accompagnés tout au long de leur cursus par d'autres étudiants d'années supérieures).

WEI (week-end d'intégration), JDP (journées du printemps) et SOIRÉES archi et interasso (en collaboration avec les autres associations de l'école).

## AS

L'Association Sportive créée en 2009 a pour mission de favoriser les échanges inter-étudiants, de développer la citoyenneté et la fraternité au sein de l'école et créer des moments de convivialité. C'est dans ce but que l'AS organise des sorties et des événements sportifs au cours de l'année, non seulement pour favoriser les échanges entre étudiants mais aussi pour représenter l'école dans des compétitions inter-universitaires.

Avec l'AS, retrouvez de nombreux sports collectifs, et aussi individuels, et venez participer à la rencontre nationale des associations sportives des écoles d'architecture, dont Montpellier est triple-étoilé !

## FOCUS

Association valorisant l'architecture, l'image, le son, et la vie étudiante au travers des supports audiovisuels. Elle offre des sessions de développement argentique dans son laboratoire, un espace de prise de vues, des concours, des expositions...

Elle prête également à titre gracieux du matériel audio et vidéo. L'association s'engage également à l'enregistrement vidéo des conférences ayant lieu à l'ENSAM et à la couverture des événements s'y tenant. Enfin, elle organise chaque année les photos des studios pour chaque promotion.

## LA LEZARD

La Léopard est l'association qui organise les arts vivants à l'école sous toutes ses formes. Ses membres t'attendent dans son local pour chanter, danser, faire du théâtre, jouer d'un instrument ou pratiquer tes skills de DJ mais aussi pour toute autre initiative permettant d'encourager l'expression artistiques des étudiants de l'ENSAM.

L'association organise des scènes ouvertes musicales un midi par semaine, et les concerts de ses groupes de musique certaines soirées pendant l'année. A l'instar des autres associations de l'école, être un léopard est la clé assurée pour participer



## MINISTORE

Le Ministore est une association qui encourage l'entraide et l'échange entre les étudiants. Grâce à des étudiants bénévoles, cette association vous propose tout le matériel nécessaire à vos études (carton, papeterie, bureautique) à prix réduit et ce au sein même de l'ENSAM.

Le Ministore vous présente chaque année le pull de l'ENSAM voté par les étudiants et se réinvente au fil des semestres avec de nouveaux goodies.

Un dépôt-vente est également mis à votre disposition, les étudiants peuvent venir déposer leur matériel d'occasion pour ainsi profiter aux autres étudiants. Ouvert

## K'FET

Assure tout au long de la journée la restauration sur place à prix bas, pour les étudiants de l'école, le personnel administratif et les enseignants. Tous les jours, c'est une équipe d'étudiants bénévoles motivés, qui cuisinent le repas du midi, et partagent leur bonne humeur.

La K'fet organise également des soirées, buffets, ou autres événements culturels et festifs au sein de l'école. Synonyme d'échange, de rencontre, et de partage, la k'fet

## P-OSE

P-OSE est une association de promotion de la césure en architecture réalisée à Montpellier entre le cycle de licence et de master. Les étudiants ayant déjà profité de cette expérience proposent un accompagnement dans le renseignement, la création et la mise en place d'une césure. Stages, associatif, humanitaire, construction à l'étranger,..., chaque parcours mérite d'être mis en lumière et représenté au sein de l'école. L'association tient des archives de toutes les césures réalisées les années précédentes (contacts, dossier de césure, photos...) et communique les avancées des



# Plan ENSAM



# Le site de l'ENSAM



# Contact

Virginie Haray,  
Chargée des formations de spécialisation  
[virginie.haray@montpellier.archi.fr](mailto:virginie.haray@montpellier.archi.fr)  
T. 04.67.91.71.10

---

179 rue de l'Espérou  
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89  
F. 04 67 41 35 07

[www.montpellier.archi.fr](http://www.montpellier.archi.fr)

